



La téléphonie en France et aux Colonies.

La statistique générale des téléphones pour tous les pays en 1901 est très intéressante ; c'est un vrai monument, encore qu'il soit bien incomplet, qu'a publié cette année le Bureau international :

de Berne. Nous allons en extraire les chiffres qui se rapportent à l'administration française.

Au 1^{er} janvier 1902, il existait en France 1552 réseaux urbains, formés de lignes aériennes et souterraines, comprenant : les premières, 13 358 kilomètres de lignes et les secondes 5 768 kilomètres. La longueur totale des fils constituant ces 1552 réseaux était de 522 568 kilomètres, y compris les circuits dits de réserve, qui passent, il est vrai, très rapidement en activité. Actuellement, le nombre des réseaux urbains est de 2578. Cette augmentation surprenante demeurerait incompréhensible en présence de ce que l'on est convenu d'appeler la « crise téléphonique », si nous n'ajoutions quelques explications,

Lorsque l'administration française se rendit compte qu'il lui était impossible de satisfaire à toutes les demandes des municipalités pour l'établissement des réseaux, elle leur proposa de les construire à leurs frais, s'engageant à effectuer le remboursement des sommes ainsi avancées par annuités prélevées sur les bénéfiques et sans paiement d'intérêts. Les villes acceptèrent avec enthousiasme des conditions aussi avantageuses, qui leur donnaient pleine satisfaction, et chaque localité un peu importante installa le téléphone dans ses murs. Mais toute médaille a son revers. Il restait toujours à la charge de l'administration l'établissement des circuits interurbains, c'est-à-dire des lignes reliant ces réseaux entre eux. Or, les ressources budgétaires étant insuffisantes, le progrès administratif se trouva peu à peu dépassé par l'initiative municipale, et, pour rétablir l'équilibre, il faudrait aujourd'hui beaucoup plus de millions que n'en peuvent fournir nos ressources. C'est pourquoi les abonnés se numérotent dans les cabines et attendent plusieurs heures, s'ils en ont la patience, leur tour de conversation. Voilà une des principales causes de la crise téléphonique.

Revenons maintenant à notre statistique. On compte actuellement à Paris 43 430 postes téléphoniques, dont 32 525 d'abonnés; les autres sont disséminés dans les différents bureaux de poste de la capitale. Dans les départements, il y a 49 051 abonnés et 57 262 postes. Le nombre des conversations échangées à l'intérieur des villes a été, au cours de l'année 1902, de 176 755 741, et entre les réseaux, y compris les échanges internationaux, de 9 660 696. Enfin, les télégrammes téléphonés,

recus, seulement pour Paris, au bureau central de la rue de Grenelle, et dont usent presque uniquement les correspondants de journaux et quelques grands établissements financiers ou industriels, se sont élevés à 18 760.

Naturellement, les recettes ont subi le contre-coup de ce développement. Elles étaient de 5 400 000 en 1890, année qui suivit le rachat des téléphones par l'État ; en 1902, elles ont atteint 20 000 000 de francs. Incontestablement, ce chiffre ne fera qu'augmenter, si l'administration tient la promesse qu'elle avait faite de diminuer le prix des abonnements forfaitaires, et surtout si elle peut mettre rapidement à la disposition du public des circuits interurbains en quantité suffisante.

On sait que le personnel postal et le personnel télégraphique concourent au service téléphonique ; cependant, les grands « centraux » sont exclusivement affectés à la téléphonie. Ils emploient 5241 dames, placées sous les ordres de 29 chefs. Chaque téléphoniste est préposée à la surveillance de 80, 100, parfois 120 abonnés ; c'est beaucoup trop, si l'on veut que le public soit bien servi.

Les colonies françaises ne sont pas plus favorisées que la métropole au point de vue téléphonique.

Le Dahomey possédait, en 1902, trois réseaux urbains, affectés exclusivement à la correspondance officielle, et un seul circuit interurbain.

En Indo-Chine, il existait, à la même époque, 4 réseaux urbains et 4 circuits interurbains. Dans cette colonie, les conversations sont taxées 0 fr. 25 par unité de 3 minutes, et les abonnements annuels coûtent 50 piastres, soit 125 francs. Les recettes ont atteint, au cours de l'année 1901, 20 072 francs et les dépenses 24 250 francs.

Le Sénégal possédait 4 réseaux urbains et 99 abonnés. La Tunisie a 9 réseaux et 16 circuits mis à la disposition de 551 abonnés. Ce pays de protectorat a fait 56551 francs de recettes en 1901.

Nous ne possédons aucune indication sur l'Algérie, la Nouvelle-Calédonie et nos autres possessions. Evidemment, le téléphone a dû y pénétrer, au moins en ce qui concerne l'Algérie. Attendons une nouvelle statistique.